

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**117<sup>e</sup> Séance (ordinaire)**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 18 juin 2019 à 19 h 30 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présentes les personnes suivantes :**

Madame Roxanne Thibeault, présidente

**Les commissaires suivants :**

Monsieur Sylvain Beaulieu

Monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily

Madame Marjolaine Girard

Monsieur Étienne Lavoie

Madame Johanne Morissette

Madame Nathalie Savard

Madame Andrée Verreault

Madame Nancy Verreault, vice-présidente

Madame Mélanie Gagnon, commissaire-parent  
(primaire)

Madame Patricia Brassard, commissaire-parent  
(secondaire)

Madame Nathalie Déry, commissaire-parent  
(EHDAA)

**Sont également présentes :** madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

**Est absente la personne suivante :** madame Édith Vaillancourt, commissaire

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Ordre du jour : acceptation**

**CC190618-01** Sur proposition de madame Nathalie Savard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec l'ajout des points suivants :

4.9 Motions de félicitations

4.10 Motion de condoléances

**1.2 Procès-verbal / dispense de lecture et acceptation**

**CC190618-02** Sur proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019 (114<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

### 1.3 Procès-verbal (dépôt)

Le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 mai 2019 (112<sup>e</sup> réunion) est déposé.

### 1.4 Procès-verbal (dépôt)

Le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 mai 2019 (113<sup>e</sup> réunion) est déposé.

## 2. **QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Aucune

## 3. **DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS**

Aucun

## 4. **OBJETS DE DÉCISIONS**

### 4.1 Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette 2019-2020

**Considérant** que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

**Considérant** que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 830 863 \$ et que ce montant excède de 593 232 \$ la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2018, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2017 soit 237 631 \$;

**Considérant** que la Commission scolaire a transmis au MEES le 12 juin dernier une demande d'adopter un budget qui excède la limite d'appropriation de l'excédent accumulé et qu'en date du 18 juin, l'autorisation ministérielle n'a pas encore été confirmée;

**Considérant** que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 4 956 494 418 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020;

**Considérant** que le produit de la taxe scolaire au montant de 9 835 797 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 4 331 042 805 \$, et :
- Un nombre de 23 725 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;

**Considérant** que le budget respecte la politique de la Commission scolaire concernant les objectifs, principes et critères inhérents à la répartition des ressources financières;

**Considérant** que le budget a été préparé selon les orientations budgétaires adoptées par le conseil des commissaires et conformément aux recommandations du comité de répartition des ressources;

**CC190618-03**

**Sur la proposition de madame Andrée Verreault, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 105 654 743 \$ et des dépenses de 106 485 606 \$ soit adopté sous réserve de l'autorisation ministérielle concernant la limite d'appropriation de l'excédent accumulé et qu'il soit transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

#### **4.2 Choix de l'institution financière**

**Considérant** le contrat de services financiers avec Desjardins pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2018 qui a été prolongé d'un an pour se terminer le 30 juin 2019;

**Considérant** une nouvelle offre de service déposé par le directeur de compte de Desjardins, d'une durée de 3 ans et comprenant des frais bancaires mensuels de 1 700 \$;

**Considérant** que l'offre prévoit une révision annuelle et que l'institution financière s'engage à faire profiter la Commission scolaire de toute économie réalisée à la suite d'une adhésion ou à une plus forte utilisation des produits automatisés;

**Considérant** l'avantage de faire affaire avec une institution financière qui offre ses services dans toutes les municipalités de la Commission scolaire;

**Considérant** l'apport financier offert annuellement par les Caisses Desjardins aux écoles et aux centres ainsi qu'aux parents de nos élèves;

**Considérant** la clause de résiliation de 90 jours prévue à l'entente;

**Considérant** l'analyse de l'offre de service effectuée par la direction du service des ressources financières et que celle-ci en recommande l'acceptation;

**CC190618-04**

**Sur la proposition de monsieur Sylvain Beaulieu tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'accepter l'offre de services bancaires du Centre financier aux entreprises Desjardins Lac-Saint-Jean Est avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2022.

#### **4.3 Organisation des services éducatifs 2019-2020 (jeunes, FP, adultes) : adoption**

**Considérant** que la Commission scolaire doit déterminer la répartition des services éducatifs dans les établissements;

**Considérant** la démarche effectuée en collaboration avec l'ensemble des directions d'établissement et de services afin d'identifier les besoins selon la répartition de la clientèle;

**Considérant** le projet de répartition soumis au conseil des commissaires;

**Considérant** que la situation demeure évolutive et que la mise à jour de la clientèle ne sera définitive qu'au 30 septembre;

**Considérant** que pour l'organisation des services au secteur des jeunes, le comité de parents a été consulté;

**Considérant** que le comité de parents s'est dit favorable au projet de l'organisation des services éducatifs 2019-2020.

**Considérant** que la formation générale des adultes et la formation professionnelle n'aura aucun changement en 2019-2020, comparativement à 2018-2019.

CC190618-05

**Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adopter la répartition de l'organisation des services éducatifs jeunes, adultes et formation professionnelle 2019-2020, telle que déposée.

#### **4.4 Politique sur les services de garde en milieu scolaire : adoption**

**Considérant** que les Services éducatifs ont procédé à une révision complète de la politique des services de garde et que celle-ci a été soumise à un comité de travail composé de directions d'établissement et de gestionnaires des services des ressources humaines et financières;

**Considérant** que la politique révisée respecte la Loi et les règlements établis par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que les politiques, les directives et autres encadrements établis par la commission scolaire;

CC190618-06

**Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adopter la nouvelle Politique des services de garde en milieu scolaire à compter de l'année scolaire 2019-2020, telle que déposée.

#### **4.5 Plan des investissements 2019-2024**

**Considérant** qu'annuellement, le Service des ressources matérielles de la Commission scolaire doit procéder à l'élaboration d'un plan quinquennal des investissements;

**Considérant** que l'établissement de ce plan d'investissements tient compte des besoins de l'organisation et que pour la première année, il tient compte des budgets alloués par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**Considérant** que tous les établissements ont été visités et que toutes les directions ont été rencontrées et que la compilation des demandes de projets a été effectuée par le Service des ressources matérielles, et ce, selon la démarche structurée du cadre de gestion des infrastructures scolaires recommandé par le Ministère;

**Considérant** que la priorisation des divers projets et demandes s'est faite en appliquant les balises de répartition des subventions en investissement qui ont été acceptées par le conseil de commissaires suite à la recommandation du comité de répartition des ressources;

**Considérant** que la première année du plan, soit 2019-2020, comporte les projets qui doivent être faits rapidement et que pour les quatre autres années, pour lesquelles nous n'avons pas encore les budgets, les projets et demandes peuvent être repriorisés l'année suivante en fonction des besoins;

**Considérant** que le plan des investissements a été soumis aussi au comité des priorités des investissements;

**Considérant** que pour 2019-2020, le budget pour les projets de la mesure « Réfection et transformation des bâtiments (Mesure 50624) » auparavant appelée AMT s'élève à 1 053 505 \$ et que le budget des mesures « Maintien des bâtiments (Mesure 50621 qui inclus maintenant l'ancienne mesure 50625) et Résorption du déficit de maintien (Mesure 50622 qui inclus maintenant l'ancienne mesure 50626) » totalise 4 369 478 \$, et ce, sur la base de l'année 2018-2019;

**Considérant** que le plan sera révisé, au besoin, selon le montant définitif des mesures;

**Considérant** que le plan quinquennal des investissements 2019-2024 a été présenté au comité des priorités des investissements le 16 mai 2019;

CC190618-07

**Sur la proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver le plan quinquennal des investissements 2019-2024 tel que déposé.**

#### **4.6 Gestion des matières résiduelles : contrat de gré à gré**

**Considérant** que le contrat de gestion des matières résiduelles prend fin le 30 juin 2019;

**Considérant** que, pour la prochaine année scolaire, l'optimisation des collectes avec le Groupe Coderr a permis d'estimer le coût du contrat annuel à environ 82 000 \$;

**Considérant** que selon la Politique et lignes internes de conduite concernant l'octroi et la gestion des contrats d'approvisionnement, de service et de travaux de

construction, l'attribution du contrat devrait se faire par appel d'offres sur invitation.

**Considérant** que le Groupe Coderr et la Commission scolaire sont partenaires depuis plusieurs années, car des élèves de la formation générale des adultes effectuent des stages dans leurs installations;

**Considérant** que le conseil des commissaires estime que dans le contexte, il est opportun d'octroyer le contrat de gré à gré avec ce fournisseur de service pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020;

**Considérant** que selon la politique (article 14 : Exception), le conseil des commissaires peut autoriser la Commission scolaire, dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, à procéder à une acquisition selon un mode autre que celui prévu à la politique (achat de gré à gré plutôt que par appel d'offres) en autant que ce faisant, la Commission scolaire respecte les principes de ladite politique;

CC190618-08

**Sur la proposition de madame Johanne Morissette, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** que la Commission scolaire octroie le contrat de gestion des matières résiduelles pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 à l'entreprise le Groupe Coderr et d'autoriser monsieur Dave Corneau, directeur du Service des ressources matérielles, à signer le contrat ainsi que tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

#### 4.7 **Entente locale du personnel enseignant : prolongation des arrangements locaux**

**Considérant** l'entrée en vigueur de l'entente 2015-2020 régissant les conditions de travail du personnel enseignant pour laquelle le Syndicat est représenté par la CSQ, et ce, depuis le 22 juin 2016 ;

**Considérant** que les arrangements locaux signés avec le Syndicat de l'enseignement sont caducs à la suite de la signature d'une nouvelle entente nationale ;

**Considérant** qu'une prolongation des arrangements locaux avait été convenue jusqu'au 30 juin 2019, mais que les travaux entre les deux parties pour la négociation de nouveaux arrangements locaux et d'une nouvelle entente locale n'ont pas été complétés;

**Considérant** qu'il y a lieu de convenir à nouveau d'une prolongation

CC190618-09

**Sur la proposition de madame Nathalie Déry, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'autoriser madame Christine Fortin, directrice générale et monsieur Jérôme Carette, directeur du Service des ressources humaines, à signer une nouvelle entente pour la prolongation des arrangements locaux découlant des dispositions 2015-2020, et ce, jusqu'au 31 mars 2020 ou au plus tard au 30 juin 2020 si une entente nationale n'est pas convenue à l'échéance de l'entente 2015-2020.

#### **4.8 Structure administrative et classification des emplois d'administrateurs**

**Considérant** que chaque année, le conseil des commissaires adopte la structure administrative des emplois d'administrateurs;

**Considérant** que le projet de la structure administrative 2019-2020 a été soumis à la consultation des deux associations de cadres;

**Considérant** les commentaires reçus;

**CC190618-10** **Sur la proposition de madame Marjolaine Girard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter la structure administrative des emplois d'administrateurs 2019-2020 telle que présentée.**

#### **4.9 Motions de félicitations**

**CC190618-11** **Sur proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations aux membres du personnel de l'école Jean-Gauthier, dont madame Élise Audet-Lalancette, technicienne en loisirs, pour l'organisation du Gala sportif tenu le 28 mai 2019.**

**CC190618-12** **Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations aux membres du personnel de l'école Jean-Gauthier et aux membres de la Fondation Jacques Gagnon qui ont participé à l'organisation du Gala méritas et à la remise des bourses qui ont eu lieu à cette école le 29 mai 2019.**

**CC190618-13** **Sur proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à monsieur René Simard, directeur de l'école Curé-Hébert, et à toute l'équipe école pour l'organisation du Gala méritas qui a eu lieu le 22 mai dernier.**

**CC190618-14** **Sur proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à madame Stéphanie Bonneau, directrice du Centre de formation générale des adultes, ainsi qu'au comité organisateur pour la tenue du Gala qui a eu lieu le 4 juin dernier.**

**CC190618-15** **Sur proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à madame Hélène Laperrière, directrice de l'école Saint-Pierre, et à toute l'équipe qui a organisé la journée de plantation pour le réaménagement de la cour d'école, dont madame Élisabeth Couture, direction adjointe, monsieur Maxim Belley, président du conseil d'établissement, madame Anne-Marie Tremblay, paysagiste. Plus de 400 personnes ont collaboré à cet événement qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin dernier.**

**CC190618-16** **Sur proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion**

de félicitations aux organisateurs, animateurs, acteurs et musiciens du Gala méritas de l'école secondaire Camille-Lavoie, qui a eu lieu le 4 juin dernier.

**CC190618-17** **Sur proposition de madame Johanne Morissette, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations à madame Lynda T. Simard, directrice des écoles Notre-Dame et Saint-Julien et aux organisateurs du Gala Rêver l'aluminium qui s'est tenu le 31 mai dernier à la Salle Michel-Côté.

**CC190618-18** **Sur proposition de madame Johanne Morissette, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations à monsieur Jean-François Tadros, directeur de l'école Jean-Gauthier, à madame Élise Audet-Lalancette, technicienne en loisirs, et au comité organisateur pour la remise des diplômes aux élèves finissants de l'école qui a eu lieu le 15 juin dernier au Complexe Jacques-Gagnon.

**CC190618-19** **Sur proposition de madame Mélanie Gagnon, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations à madame Nathalie Savard, commissaire et présidente du comité organisateur, ainsi qu'aux membres du comité organisateur de la soirée Hommage aux bénévoles tenue au Pavillon Wilbrod-Dufour le 5 juin dernier.

#### **4.10 Motion de condoléances**

**CC190618-20** **Sur proposition de madame Mélanie Gagnon, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de condoléances à madame Christine Fortin, directrice générale, à la suite du décès de sa belle-sœur, Mme Monique Fortin le 12 juin 2019.

### **5. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune

### **6. CORRESPONDANCE**

#### **6.1 MEES : règles budgétaires 2019-2020**

Dépôt de la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur datée du 6 juin 2019 informant de l'approbation par le Conseil du trésor des règles budgétaires des commissions scolaires pour le fonctionnement, l'investissements et le transport scolaire pour l'année scolaire 2019-2020.

#### **6.2 MEES : récréation au primaire**

Dépôt de la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur datée du 12 juin 2019 nous informant de l'établissement, par le gouvernement, de deux périodes de récréation par jour d'au moins 20 minutes chacune à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.



## 7. INFORMATION

### 7.1 Plan d'effectifs du personnel professionnel

Monsieur Jérôme Carette, directeur du Service des ressources humaines, présente le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2019-2020.

### 7.2 Plan d'effectifs du personnel des services de garde

Monsieur Jérôme Carette, directeur du Service des ressources humaines, présente le plan d'effectifs du personnel des services de garde pour l'année scolaire 2019-2020.

## 8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**CC190618-21** La séance est levée à 20 h sur proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Roxanne Thibeault, présidente

Me Christine Flaherty  
Directrice générale adjointe et secrétaire générale